

GROUP 4 FUNGICIDE

GROUPE 4 FONGICIDE

BELMONT[®]/MD 2.7 FS

FUNGICIDE/FONGICIDE

Seed Treatment Fungicide / Traitement Fongicide des Semences

A seed treatment for control of seedling blights and seed rots caused by *Pythium* spp. on alfalfa, birdsfoot trefoil, beans, chickpeas, canola, clover, corn (field and sweet), grasses (forage and turf), sugar beets, soybeans, sorghum, vetch, peas (dry and processing), sunflowers, wheat, barley, oats, rye, triticale and sainfoin and for controlling early season root rot caused by *Aphanomyces euteiches* on lentils and dry peas. / Un traitement de semence pour le contrôle des fontes de semis et pourritures de semences causées par *Pythium* spp. dans la luzerne, le lotier corniculé, les haricots, les pois chiches, le canola, le trèfle, le maïs (maïs de grande culture et maïs sucré), les graminées (fourrages et pelouses), les betteraves à sucre, le soja, le sorgho, la vesce, les pois (secs et de transformation), les tournesols, le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, le triticale et le sainfoin et pour le contrôle de pourriture des racines (*Aphanomyces euteiches*) de semences causées par *Aphanomyces euteiches* dans lentilles et les pois secs.

SUSPENSION / SUSPENSION

COMMERCIAL / COMMERCIAL

All seed treated with this product must be conspicuously coloured at the time of treatment.

Toute la semence traitée avec ce produit doit être colorée de façon évidente au moment du traitement.

ACTIVE INGREDIENT: / PRINCIPE ACTIF :

Metalaxyl / Métalaxyl 317 g/L

REGISTRATION No. 30246 / N° D'HOMOLOGATION 30246

PEST CONTROL PRODUCTS ACT / LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING / LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

WARNING – SKIN AND EYE IRRITANT

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

Special Use Restrictions: This product contains no colourant. An appropriate colourant must be added when this product is applied to seed. BELMONT[®] 2.7 FS is sold only to commercial seed treaters who can comply with these requirements. Regulations pertaining to colouration of treated seed enforced under the 'Seeds Act' must be strictly adhered when using this product. / **Restrictions spéciales d'utilisation : Ce produit ne contient aucun colorant.** Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué à la semence. BELMONT^{MD} 2.7 FS est vendu seulement aux agences commerciales de traitement de semences qui peuvent se conformer à ces exigences. Les règlements relatifs à la coloration des semences traitées, appliqués en vertu de la *Loi sur les semences*, doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit.

PROTECT FROM FREEZING / PROTÉGER DU GEL

For Product Use Information Call: 1-800-438-6071 / Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

FOR CHEMICAL EMERGENCY: spill, leak, fire, exposure, or accident call CHEMTREC 1-800-424-9300.

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300.

Net Contents: 500 mL to Bulk / Contenu Net : 500 mL à Vrac

SEED TREATMENT

UPL AgroSolutions Canada Inc. • 630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406 U.S.A. • 1-800-438-6071



GENERAL INFORMATION:

BELMONT 2.7 FS is a systemic fungicide seed treatment for control of seed rots and seedling blights caused by *Pythium* spp. on a number of different crops including:

Crop	Disease Controlled
alfalfa, bird's-foot trefoil, clover, vetch	seed rots and seedling blights
sainfoin, grasses (forage and turf)	seed rots and seedling blights
beans, chickpeas, peas	seed rots and seedling blights
canola, rapeseed, corn (field and sweet)	seed rots and seedling blights
soybeans	seed rots and seedling blights, early season <i>Phytophthora</i>
sunflowers	seed rots and seedling blights, downy mildew
barley, oats, rye, wheat, triticale	seed rots and seedling blights
low tannin lentils*	<i>Pythium</i> seed rot
peas, lentils	early season root rot (<i>Aphanomyces euteiches</i>) when tank mixed with RANCONA® TRIO Fungicide.

* Only one application should be made to low tannin lentil seed. BELMONT 2.7 FS may only be used on low tannin lentil seed destined for export or seed intended for seed production.

DIRECTIONS FOR USE:

BELMONT 2.7 FS should be mixed with water to form a slurry seed treatment. Use the high application rate when planting into cold and wet soils is anticipated. Mix BELMONT 2.7 FS with water as follows:

CANADA - APPLICATION RATE TABLE (mL per 100 kg seed)

Crop	BELMONT 2.7 FS	Water	Total Volume
cereals (wheat, barley, oats, rye, triticale)	6.3 - 12.6 mL	493.7 - 487.4 mL	500 mL
chickpeas, dry peas	16 - 110 mL	484 - 390 mL	500 mL
canola, rapeseed, processing peas	32 - 110 mL	468 - 390 mL	500 mL
alfalfa, beans, clover, corn (field and sweet), sainfoin, vetch	46 - 110 mL	454 - 390 mL	500 mL
grasses (forage), soybeans	46 - 93 mL	454 - 407 mL	500 mL
grasses (turf), sugarbeets	93 mL	407 mL	500 mL
sunflowers	110 - 189** mL	390 - 311 mL	500 mL
low tannin lentils***	16 mL	484 mL	500 mL

** High rate needed for downy mildew control.

*** For use on low tannin lentils destined for EXPORT OR SEED PRODUCTION ONLY.

TANK-MIXTURES

In cases where precautions, restrictions and environmental precautions differ between the tank mix partner labels, the most restrictive label must be followed.

For control of early season root rot (*Aphanomyces euteiches*) during plant emergence and early crop establishment in fields with low disease pressure in lentil and dry pea, 72 mL of BELMONT 2.7 FS can be tank mixed with 500 mL of RANCONA TRIO Fungicide per 100 kg of seed.

Crop	Disease	Tank Mix
lentil* and dry pea	For control of early season root rot (<i>Aphanomyces euteiches</i>) during plant emergence and early crop establishment in fields with low disease pressure.	72 mL of BELMONT 2.7 FS (22.8 gai) + 500 mL of RANCONA TRIO Fungicide (6.67 gai)

CROPS INTENDED FOR EXPORT:

If the crop is intended for export, the following rates should be used. Always consult with the importer to establish what rates of BELMONT 2.7 FS are used on the crop in their country for controlling specific diseases.

APPLICATION RATE TABLE (mL per 100 kg seed)

Crop	Disease	BELMONT 2.7 FS	Water	Total Volume
corn	Downy mildew	189 - 620 mL	311 - 0 mL	500 - 620 mL
peas	Downy mildew	146 mL	354 mL	500 mL
sunflowers	Downy mildew	620 mL	0 mL	620 mL
cereals (wheat, barley, oats, rye)	<i>Pythium</i>	46 - 110 mL	454 - 390 mL	500 mL
sorghum	<i>Pythium</i>	93 - 110 mL	407 - 390 mL	500 mL
	Downy mildew	189 mL	311 mL	500 mL
bird's-foot trefoil	<i>Pythium</i>	46 - 110 mL	454 - 390 mL	500 mL
low tannin lentils	<i>Pythium</i>	16 mL	484 mL	500 mL
lentils and dry peas	<i>Aphanomyces euteiches</i>	72 mL + 500 mL RANCONA TRIO Fungicide	0	572 mL

The slurry should be applied as a spray into the mixing chamber of the seed treating equipment to ensure good coverage.

See instructions supplied with the applicable seed treater system for information on proper application techniques.

SLURRY PREPARATION:

When preparing the slurry the following procedure should be used.

- 1) Partially fill the mixing tank with water.
- 2) Add the required quantity of BELMONT 2.7 FS onto the water surface.
- 3) Allow product to disperse and then switch on agitation.
- 4) Top up with extra water to required volume and maintain agitation during use.
- 5) Add colourant last.

NOTE: A suitable seed colourant (such as Pro-Ized® Liquid Seed Colorant) must be added to the slurry prior to application on the seed. Follow instructions on the colourant package for mixing with the BELMONT 2.7 FS slurry.

BELMONT 2.7 FS treated seed may reduce seed flow in the seed drill. Recalibration of the seed drill may be required to obtain correct seeding rate before planting. Do not apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs, ditches and wetlands), estuaries or marine habitats. Do not contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:

For resistance management, note that BELMONT 2.7 FS contains a Group 4 fungicide. Any fungal population may contain individuals naturally resistant to BELMONT 2.7 FS and other Group 4 fungicides. A gradual or total loss of pest control may occur if these fungicides are used repeatedly in the same fields. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay fungicide resistance:

- Where possible, rotate the use of BELMONT 2.7 FS or other Group 4 fungicides with different groups that control the same pathogens.
- Use tank mixtures with fungicides from a different group that is effective on the target pathogen when such use is permitted.
- Fungicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to pesticide use and crop rotation and considers host plant resistance, impact of environmental conditions on disease development, disease thresholds, as well as cultural, biological and other chemical control practices.
- Where possible, make use of predictive disease models to effectively time fungicide applications.
- Monitor treated fungal populations for resistance development. Notify UPL AgroSolutions Canada Inc. if reduced sensitivity of the pathogen to BELMONT 2.7 FS is suspected.
- If disease continues to progress after treatment with this product, do not increase the use rate. Discontinue use of this product, and switch to another fungicide with a different target site of action, if available.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or IPM recommendations for specific crops and pathogens.
- For further information and to report suspected resistance, contact UPL AgroSolutions Canada Inc. representatives at 1-800-438-6071.

USE RESTRICTIONS:

1. Treated seed must not be used for food, feed or oil processing.
2. Do not graze or feed livestock on treated areas for four weeks after planting.
3. Treated seed may be toxic to birds and other wildlife. Clean up any spilled seed. Ensure that treated seed is properly incorporated at planting.
4. All bags containing treated seed for sale or use in Canada must be labelled or tagged as follows:

For barley, oats, rye, wheat and triticale:

“This seed has been treated with BELMONT 2.7 FS, which contains metalaxyl, a Group 4 Fungicide. Wear coveralls over normal clothing and chemical-resistant gloves when handling treated seed. Do not use for feed, food or oil processing.”

For lentils and dry peas treated with BELMONT 2.7 FS and RANCONA TRIO Fungicide:

“KEEP TREATED SEED OUT OF REACH OF CHILDREN AND ANIMALS. Store away from feed and food stuff. DO NOT use for food, feed or oil processing. This seed is treated with RANCONA TRIO Fungicide containing ipconazole, carbathiin and metalaxyl and BELMONT 2.7 FS, which contains metalaxyl. When planting or handling treated seeds, wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, shoes, socks and chemical-resistant gloves. Use only a closed-cab tractor when planting. Gloves are not required while driving in a closed-cab. Toxic to birds and small wild mammals. Any spilled or exposed seeds must be incorporated into the soil or otherwise cleaned-up from the soil surface. As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests. DO NOT apply using aerial application equipment.”

For other crops:

“This seed has been treated with BELMONT 2.7 FS seed protectant, which contains metalaxyl, a Group 4 Fungicide. Use chemical-resistant gloves when handling treated seed. Do not use for feed, food or oil processing.”

5. All bags containing treated seed for export must be labeled or tagged as follows:

“FOR EXPORT ONLY. This seed has been treated with BELMONT 2.7 FS seed protectant which contains metalaxyl a Group 4 Fungicide. Use chemical-resistant gloves when handling treated seed. Do not use for feed, food or oil processing. Store away from feeds and foodstuffs.”

6. No foliar application of metalaxyl can be used on low-tannin lentils grown from metalaxyl treated seed.

PRECAUTIONS:

1. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.
2. Do not apply in a way that this product will contact workers or other persons, either directly or through drift. Only handlers (mixers, loaders and applicators) wearing personal protective equipment may be in the area being treated during application.
3. Wear coveralls over normal work clothing and chemical-resistant gloves when handling BELMONT 2.7 FS, contaminated equipment or metalaxyl-treated seed. Do not use leather or cloth gloves.
4. Wear a suitable dust mask when bagging or sewing bags of treated seed or when transferring seed to a storage bin.
5. BELMONT 2.7 FS is an eye irritant. Protective eye wear should be worn at all time when handling this product.
6. Use good personal hygiene, washing hands and exposed skin before eating, drinking or smoking. No food, drink or tobacco should be allowed in areas of chemical storage or use.
7. May be harmful if swallowed or absorbed through skin. Wash exposed skin after use.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Treat symptomatically.

FIRST AID:

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor IMMEDIATELY for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15 - 20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing the eye. Call a poison control centre or doctor IMMEDIATELY for treatment advice.

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin IMMEDIATELY with plenty of water for 15 - 20 minutes. Call a poison control centre or doctor IMMEDIATELY for treatment advice.

IF INHALED: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth if possible. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label, or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

STORAGE AND DISPOSAL:

STORAGE:

Store product in original container only, away from other pesticides, fertilizer, food or feed. Keep container closed. Do not store BELMONT 2.7 FS in direct sunlight. Do not store BELMONT 2.7 FS above 35°C or below 0°C.

DISPOSAL OF CONTAINERS:

FOR NON-RETURNABLE CONTAINERS:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the mixture in the tank.
2. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.

FOR RECYCLABLE CONTAINERS:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use. If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

FOR RETURNABLE CONTAINERS:

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

FOR REFILLABLE CONTAINERS:

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not use this container for any other purpose.

TRIPLE RINSE INSTRUCTIONS (FOR RECYCLABLE AND DISPOSABLE CONTAINERS ONLY): This container should be triple-rinsed prior to its disposal. The rinsings can be added to the seed treatment provided the volume of water does not exceed the quantity indicated in the **APPLICATION RATE TABLE** under the **DIRECTIONS FOR USE**. Follow these steps for rinsing of containers.

1. Transfer BELMONT 2.7 FS from the container to the seed treating equipment applicator tank.
2. Add 1/3 of the rinse water to the container and agitate the contents.
3. Transfer the rinsings to the applicator tank.
4. Rinse as above 2 more times. Add additional water as required to obtain desired Total Volume.
5. Thoroughly mix the BELMONT 2.7 FS Fungicide and rinse water in the applicator tank prior to use.

DISPOSAL OF UNUSED, UNWANTED PRODUCT:

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

SEED QUALITY:

Treatment of highly mechanically damaged seed, or seed known to be of low vigor and poor quality may result in reduced germination and/or reduction of seed and seedling vigor. If seed lot quality is unknown, conduct a germination test on a small portion of seed before committing the total seed lot to a selected chemical treatment. This product is intended for treating seed immediately before use. UPL AgroSolutions Canada Inc. makes no claims or guarantees as to germination of carry over seed.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

UPL, the UPL logo, BELMONT and RANCONA are registered trademarks of a UPL Corporation Limited Group Company.

®/™ All other products are trademarks of their respective companies.

©2024 UPL Corporation Limited Group Company

PMRA20240102-11221-011024

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

BELMONT 2.7 FS est un traitement de semence à base de fongicide systémique utilisé pour le contrôle des fontes de semis et des pourritures de semences causées par *Pythium* spp. sur différentes cultures, incluant :

Culture	Maladies Contrôlées
luzerne, lotier corniculé, trèfle, vesce	pourritures des semences et fontes des semis
sainfoin, graminées (fourrages et pelouses)	pourritures des semences et fontes des semis
haricots, pois chiches, pois	pourritures des semences et fontes des semis
canola, colza, maïs (maïs de grande culture et maïs sucré)	pourritures des semences et fontes des semis
soja	pourritures des semences et fontes des semis, phytophthora en début de saison
tournesols	pourritures des semences et fontes des semis, mildiou
avoine, blé, orge, seigle, triticale	pourritures des semences et fontes des semis
lentilles à faible teneur en tanins*	pourriture des semences causée par <i>Pythium</i>
pois secs, lentilles	pourriture des racines (<i>Aphanomyces euteiches</i>) quand mélangé réservoir avec Fongicide RANCONA ^{MD} TRIO.

* Une seule application devrait être faite aux semences de lentilles à faible teneur en tanins. BELMONT 2.7 FS ne peut être utilisé que sur les lentilles à faible teneur en tanins destinées à l'exportation ou pour la semence destinée à la production de semence.

MODE D'EMPLOI :

BELMONT 2.7 FS devrait être mélangé avec de l'eau pour donner un produit de traitement de semence en bouillie. Utiliser le taux d'application le plus élevé lorsqu'on prévoit semer dans des conditions froides et humides. Mélanger le BELMONT 2.7 FS avec de l'eau selon les proportions suivantes :

CANADA – TABLE DES TAUX D'APPLICATION (mL par 100 kg de semence)

Culture	BELMONT 2.7 FS	Eau	Volume Total
céréales (blé, orge, avoine, seigle, triticale)	6,3 - 12,6 mL	493,7 - 487,4 mL	500 mL
pois chiches, pois secs	16 - 110 mL	484 - 390 mL	500 mL
canola, colza, pois de transformation	32 - 110 mL	468 - 390 mL	500 mL
luzerne, haricots, trèfle, maïs (maïs de grande culture et maïs sucré), sainfoin, vesce	46 - 110 mL	454 - 390 mL	500 mL
graminées (fourrages), soja	46 - 93 mL	454 - 407 mL	500 mL
graminées (pelouse), betteraves à sucre	93 mL	407 mL	500 mL
tournesols	110 - 189 mL**	390 - 311 mL	500 mL
lentilles à faible teneur en tanins***	16 mL	484 mL	500 mL

** Utiliser le taux le plus élevé pour la lutte contre le mildiou.

*** Pour utilisation seulement sur les lentilles à faible teneur en tanins destinées à l'EXPORTATION OU LA PRODUCTION DE SEMENCE.

Mélanges En Cuve

Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif.

Pour la suppression de la pourriture des racines (*Aphanomyces euteiches*) en début de saison, pendant la levée des plants et le début de l'établissement de la culture dans les champs de lentilles et de pois secs 72 mL de BELMONT 2.7 FS peut être mélangé en réservoir avec 500 mL de Fongicide RANCONA TRIO pour 100 kg de semences.

Cultures	Maladie	Mélanges En Réservoir
lentilles et pois secs	Pour la suppression de la pourriture des racines (<i>Aphanomyces euteiches</i>) en début de saison, pendant la levée des plants et le début de l'établissement de la culture dans les champs où la pression de la maladie est faible.	72 mL de BELMONT 2.7 FS (22,8 gai) + 500 mL de Fongicide RANCONA TRIO (6,67 gai)

CULTURES DESTINÉES À L'EXPORTATION :

Si la culture est destinée à être exportée, les taux d'application suivants devraient être utilisés. Toujours consulter l'importateur afin d'établir quels taux de BELMONT 2.7 FS sont permis dans le pays importateur pour le contrôle de maladies particulières.

TABLE DES TAUX D'APPLICATION (mL par 100 kg de semence)

Culture	Maladie	BELMONT 2.7 FS	Eau	Volume Total
maïs	mildiou	189 - 620 mL	311 - 0 mL	500 - 620 mL
pois	mildiou	146 mL	354 mL	500 mL
tournesols	mildiou	620 mL	0 mL	620 mL
céréales (orge, avoine, seigle, blé)	maladies causées par <i>Pythium</i> spp.	46 - 110 mL	454 - 390 mL	500 mL
sorgho	maladies causées par <i>Pythium</i> spp.	93 - 110 mL	407 - 390 mL	500 mL
	mildiou	189 mL	311 mL	500 mL
lotier corniculé	maladies causées par <i>Pythium</i> spp.	46 - 110 mL	454 - 390 mL	500 mL
lentilles à faible teneur en tanins	maladies causées par <i>Pythium</i> spp.	16 mL	484 mL	500 mL
lentilles et pois secs	<i>Aphanomyces euteiches</i>	72 mL + 500 mL Fongicide RANCONA TRIO	0	572 mL

La bouillie devrait être appliquée en pulvérisation dans la chambre de mélange de l'équipement de traitement de semence afin de s'assurer d'une bonne couverture de la semence. Consulter les instructions fournies avec l'équipement de traitement de semence pour l'information relative aux techniques adéquates d'application du produit.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE :

Lors de la préparation de la bouillie, la procédure suivante devrait être suivie :

- 1) Remplir partiellement le réservoir de mélange avec de l'eau.
- 2) Ajouter la quantité nécessaire de BELMONT 2.7 FS à la surface de l'eau.
- 3) Permettre au produit de se disperser et mettre l'agitation en marche.
- 4) Ajouter de l'eau pour remplir le réservoir au volume requis et continuer à agiter durant l'utilisation.
- 5) Ajouter le colorant à la fin.

NOTE : Un colorant à semence approprié, tel que le colorant à semence Pro-Ized^{MD}, doit être ajouté à la bouillie avant l'application sur la semence. Suivre les instructions sur l'emballage du colorant pour le mélange avec la bouillie BELMONT 2.7 FS.

Une fois traitée avec BELMONT 2.7 FS, la semence entraînera un débit réduit dans le semoir. Il pourrait alors être nécessaire de calibrer à nouveau le semoir avant le semis afin d'obtenir un taux de semis correct.

Ne pas appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que des lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et terres humides), ni dans les habitats estuariens ou marins. Ne pas contaminer des sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable, ni des habitats aquatiques, lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, BELMONT 2.7 FS contient un fongicide du groupe 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à BELMONT 2.7 FS et à d'autres fongicides du groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète de la lutte contre les parasites peut se produire lorsque ces fongicides sont appliqués de manière répétée sur les mêmes champs. Il peut exister d'au très mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le BELMONT 2.7 FS ou les fongicides du même groupe 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent qui est efficace sur le pathogène cible lorsque cette utilisation est permise.
- L'utilisation de fongicide doit être basée sur un programme de gestion intégrée de la maladie qui comprend le dépistage, l'information historique lié à l'utilisation des pesticides et de la rotation des cultures et considère la résistance de la plante hôte, l'impact des conditions environnementales sur le développement de la maladie, les seuils de la maladie, ainsi que culturelle, biologique et autre pratiques de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour le développement de la résistance. Avertissez UPL AgroSolutions Canada Inc. si une sensibilité réduite de l'agent pathogène à BELMONT 2.7 FS est soupçonnée. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser UPL AgroSolutions Canada Inc. au 1-800-438-6071.

RESTRICTIONS D'UTILISATION :

1. La semence traitée ne doit pas être utilisée pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.
2. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités moins de 4 semaines après le semis.
3. La semence traitée peut être toxique pour les oiseaux et pour d'autres animaux sauvages. Nettoyer sans tarder tout déversement de semence. S'assurer que la semence traitée est correctement incorporée au moment du semis.

4. Tous les sacs contenant de la semence traitée pour la vente ou l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés comme suit :

Pour l'orge, l'avoine, le seigle, le blé et le triticale :

« Cette semence a été traitée avec BELMONT 2.7 FS, qui contient du métalaxyl, un fongicide du groupe 4. Porter une combinaison par-dessus les vêtements habituels, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'on manipule la semence traitée. Ne pas l'utiliser pour l'alimentation animale ou humaine, ni pour la production d'huile. »

Pour les semences des lentilles et pois secs avec BELMONT 2.7 FS et le Fongicide RANCONA TRIO :

« GARDER LES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Entreposer à l'écart des aliments pour animaux et des denrées alimentaires. NE PAS l'utiliser pour l'alimentation humaine et animale ou pour l'extraction d'huile. Cette semence a été traitée avec le Fongicide RANCONA TRIO qui contient de l'ipconazole, de la carbathiine et du métalaxyl et BELMONT 2.7 FS qui contient du métalaxyl. Pendant l'ensemencement ou la manipulation des semences traitées, porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. Un tracteur à cabine fermée est requis pour l'ensemencement. Des gants ne sont pas requis pendant la conduite d'un tracteur à cabine fermée. Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Toute semence répandue ou exposée doit être incorporée dans le sol ou enlevée autrement de la surface du sol.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. »

Pour les autres cultures :

« Cette semence a été traitée avec le protecteur de semence BELMONT 2.7 FS qui contient du métalaxyl, un fongicide du groupe 4. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'on manipule la semence traitée. Ne pas l'utiliser pour l'alimentation animale ou humaine, ni pour la production d'huile. »

5. Tous les sacs contenant de la semence traitée destinée à l'exportation doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante :

« POUR EXPORTATION SEULEMENT. Ces semences ont été traitées avec le protecteur de semences BELMONT 2.7 FS, qui contient du métalaxyl, fongicide du groupe 4. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitées. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés aux animaux et de toute autre denrée alimentaire. »

6. Aucune application foliaire de métalaxyl ne peut être utilisée sur les lentilles à faible teneur en tanins cultivées à partir de semences traitées au métalaxyl.

PRÉCAUTIONS :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Ne pas appliquer d'une manière qui permettrait au produit d'entrer en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive de pulvérisation. Seules les personnes qui manipulent ce produit (c'est-à-dire les individus responsables du mélange, du chargement et de l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisées à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.
3. Lors de la manipulation du produit BELMONT 2.7 FS, d'équipement contaminé ou de semence traitée avec BELMONT 2.7 FS, porter une combinaison de travail par-dessus les vêtements normaux de travail et des gants résistant aux produits chimiques. Ne pas utiliser des gants en cuir ou en tissu.
4. Porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.
5. BELMONT 2.7 FS est un irritant oculaire. Un équipement de protection des yeux devrait être porté en tout temps lorsqu'on manipule ce produit.
6. L'hygiène personnelle doit être de haut niveau, c'est-à-dire qu'il faut se laver les mains et les surfaces cutanées exposées avant de manger, boire ou fumer. Aucun aliment, aucune boisson ou produit du tabac ne devrait être permis dans les endroits où le produit est entreposé ou manipulé.
7. Peut être nocif si avalé ou absorbé par la peau. Laver la peau exposée après utilisation.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes. Il n'y a pas d'antidote spécifique.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer BELMONT 2.7 FS en plein soleil. Ne pas entreposer BELMONT 2.7 FS à plus de 35 °C ou sous 0 °C.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

POUR LES CONTENANTS NON RETOURNABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS DE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Ce contenant doit être rincé trois fois avant son élimination. Les rinçures peuvent être ajoutées au produit de traitement de semences en autant que le volume d'eau ne dépasse pas la quantité indiquée dans la **TABLE DE TAUX D'APPLICATION** présentée dans la section **MODE D'EMPLOI**. Suivre ces étapes pour le rinçage des contenants.

1. Verser le BELMONT 2.7 FS du contenant dans le réservoir d'application de l'équipement de traitement de semence.
2. Ajouter 1/3 de l'eau de rinçage au contenant et agiter le contenu.
3. Verser les rinçures dans le réservoir de l'applicateur.
4. Rincer deux autres fois. Ajouter la quantité d'eau additionnelle requise pour atteindre le volume total désiré.
5. Mélanger à fond le BELMONT 2.7 FS et les rinçures dans le réservoir de l'applicateur avant l'utilisation.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

QUALITÉ DES SEMENCES :

Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur de la semence et de la plantule. Si la qualité du lot de semence est inconnue, effectuer un essai de germination avec une petite quantité de semence avant de décider de soumettre tout le lot au traitement chimique prévu. Ce produit a été mis au point pour traiter les semences immédiatement avant son utilisation. UPL AgroSolutions Canada Inc. ne fait aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à la germination des semences reportées.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL, le logo d'UPL, BELMONT et RACONA sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

^{MD/MC} Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

©2024 Société du groupe UPL Corporation Limited

PMRA20240102-11221-011024